Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_075-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2025/075

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Morgane MAHÉ, M. Vincent YVOIR

Excusés : Mme Valérie LUC, Mme Nathalie DELACOUR, M. Gérard BAUDU

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procuration : Mme Géraldine YVOIR a donné procuration à M. Vincent YVOIR

Date de convocation : le 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : M. Cyrille BOUREL

Objet :
Création d'un City Stade : choix des entreprises et demande de subvention au Département 35 Ambitions Communes

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 20/05/2025 portant sur la réalisation d'un City Stade dans l'intérêt de développer ses équipements sportifs pour la pratique du vélo sur la commune, et dans le cadre de son aménagement général de l'espace sportif et ludique de Cojoux. Le budget total de cette réalisation s'élève à 65 180.63 € HT.Le Département d'Ille-et-Vilaine est susceptible de subventionner cette réalisation dans le cadre du dispositif « Ambitions Communes 2025 avec un taux d'intervention fixé à 70 % maximum.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CRÉATION D'UN CITY STADE AU SEIN D'UN ESPACE MULTISPORTS				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Conception réalisation : City Stade		Département35 Ambitions Communes	45 626.44 €	70 %
SPORT NATURE	35 347.59 €	Autofinancement	19 554.19 €	30 %
EUROVIA	29 833.04 €			
TOTAL	65 180.63 €	TOTAL	65 180.63 €	100 %

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de City Stade, sous réserve de l'obtention de subventions,
- approuve le plan de financement prévisionnel ainsi défini,
- autorise M. le Maire à solliciter auprès du Département 35, une aide dans le cadre du dispositif Ambitions Communes pour un montant de dépenses de 65 180.63 € HT et toutes subventions susceptibles d'être allouées,
- autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ces décisions notamment les devis des deux entreprises à intervenir SPORT NATURE et EUROVIA.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

MAIRIE de SAINT-JUST (I.-et-V.)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr